



Collège J. de ROMILLY

Projet de contractualisation

2010-2013

✗ ARTICLE N°1 :

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations de l'établissement, les équipes de l'établissement s'engagent sur une période de 3 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

OBJECTIF n°1 : Dans le cadre d'un projet de territoire, stabiliser voire améliorer l'enseignement des langues anciennes au collège

INDICATEURS	PERFORMANCES OBSERVEES ET ATTENDUES	ACTIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ % d'élèves qui font du latin (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) ▪ % d'élèves qui font du grec (3^{ème}) ▪ % d'élèves qui ont conservé le latin lors du passage en 2^{nde} 	2009-2010	2012-2013	
	22,7 %	30 %	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Parrainage de madame Jacqueline de Romilly ⇒ Séances d'initiation en 6^{ème} (latin) et 4^{ème} (grec) ⇒ Concours hebdomadaire Langues anciennes ⇒ Participation au concours national « Athéna » ⇒ Projet « Archéologue en herbe » ⇒ Participation au festival international du film d'archéologie de Besançon ⇒ Ouverture culturelle vers le théâtre classique (séances du soir) ⇒ Création d'une association loi 1901 « Langues anciennes »
	10,8 %	15 %	
	14,3 %	30 %	

OBJECTIF n°2 : Dans le cadre de la cohérence du site -implantation de Disney sur la commune-, améliorer la pratique de l'anglais au collège

INDICATEURS	PERFORMANCES OBSERVEES ET ATTENDUES	ACTIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ % d'élèves inscrits dans le cadre de l'enseignement « Anglais approfondi » (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) ▪ % d'élèves anglophones ▪ % d'élèves ayant validé le niveau A2 à l'issue de la classe de 3^{ème} 	2009-2010	2012-2013	
	12,2 %	20 %	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Création dans l'établissement d'un climat destiné à sensibiliser les élèves à l'importance de la qualité de l'anglais qu'ils utilisent et préoccupation permanente de l'amélioration de la langue écrite et parlée (entraînements oraux, devoirs communs...) ⇒ Ouverture d'une section européenne dès la 6^{ème} ⇒ Cohérence communale : partenariat avec l'école E. Tabarly et l'école internationale de Marne-la-Vallée (amont) ; le lycée E. du Châtelet de Serris (aval) ⇒ Pratique du théâtre en anglais avec la compagnie « Dramaties » ⇒ Ouverture vers les civilisations anglophones (histoire, littérature...) ⇒ Etwinning ⇒ Travail de réflexion sur l'aménagement des salles d'anglais dans l'établissement définitif
	06,4 %	10 %	
	8,7 % (chiffre de 2008-2009)	90 %	

OBJECTIF n°3 : Faire du collège, un lieu de réflexion collective, de ressources et d'innovation

INDICATEURS	PERFORMANCES OBSERVEES ET ATTENDUES		ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets pédagogiques innovants proposés annuellement au Conseil général ▪ Nombre de projets pédagogiques relevant d'une expérimentation académique ou nationale ▪ Fréquentation de la page « Direction » du site du collège 	2009-2010	2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sensibilisation de tous les personnels (Professeurs, Vie scolaire...) à la démarche de projet ⇒ Mise en place d'outils performants d'accompagnement des projets (intendance, évaluation...) ⇒ Aboutissement des projets menés (culture, E.p.s. ...) ⇒ Cadrage du travail du Conseil pédagogique ⇒ Formation encouragée des professeurs ⇒ Politique de communication ⇒ Disponibilité envers les partenaires possibles (institutions culturelles notamment)
	2	2	
	1	2	
	06,7 % (2 446 pages vues en 2008-2009)	10 %	

✗ ARTICLE N°2 :

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.

✗ ARTICLE N°3 :

Tout au long des trois années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique. Ce bilan annuel sera présenté au premier Conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au Conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

✗ ARTICLE N°4 :

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2013. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Magny-le-Hongre, le 7 octobre 2009.

Fabrice Hennier